

Nouveau sur mobile ! Portail famille



L'outil malin
*Gérez tout au long de l'année
vos réservations aux activités
et vos factures.*

Vous ne disposez pas de compte ?
Contactez : vie.scolaire@chalonsursaone.fr

Contact

Pôle administratif de l'île Saint-Laurent
Direction de la Vie Scolaire
15 quai Jules-Chambion
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 90 51 40
vie.scolaire@chalonsursaone.fr



Horaires

Uniquement sur rendez-vous
chalon.fr / démarches en ligne / prendre un rendez-vous avec la Direction de la Vie Scolaire
Lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h30
Mardi, jeudi : 9h-18h

À la Maison de la Famille - 5 rue de la Providence
Les samedis 13, 20 et 27 mars 2021 : 9h-12h



Inscriptions

rentrée scolaire

2021/2022



Direction de la
vie scolaire | **Chalon**
sur Saône

Inscriptions à l'école

Du 1^{er} mars 2021
au 10 septembre 2020
sur rendez-vous uniquement



Durée approximative
du rendez-vous : 30 minutes

Démarche à suivre :

- Prendre son rendez-vous sur chalon.fr / démarches en ligne / prendre un rendez-vous avec la Direction de la Vie Scolaire à partir du 8 février 2021
- Se présenter avec les documents* obligatoires à l'inscription à la Direction de la Vie Scolaire à partir du 1^{er} mars 2021

Critères d'inscription :



- Votre enfant, né en 2018 ou 2019, rentre à l'école pour la première fois
- Vous emménagez à Chalon-sur-Saône cette année
- Votre enfant est déjà scolarisé (maternelle ou élémentaire) mais votre situation administrative change et nécessite une réinscription/mise à jour (dérogation, séparation des parents, changement de quartier etc.)

Les dérogations scolaires

Dates limites de dépôt des demandes

- Pour la 1^{re} commission,
dépôt le 28 mai 2021
dernier délai.
- Pour la 2^e commission,
dépôt le 13 août 2021
dernier délai.



- > Demande impérativement déposée par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant,
 - > Accordée à titre exceptionnel
 - > La décision est prise conjointement lors de la commission de dérogation réunissant la direction de l'école sollicitée, la direction de l'école dont dépend l'enfant, l'élu(e) en charge de la Vie Scolaire, la Direction de la Vie Scolaire de Chalon-sur-Saône.

Documents* obligatoires à fournir à l'inscription pour constituer un dossier complet :



- Pour l'inscription à l'école :
 - > Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - > Justificatif de domicile
 - > Carnet de santé à jour des vaccins
 - > Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés
 - > En cas de séparation, jugement concernant la garde de l'enfant

Si votre enfant est inscrit à l'école vous pouvez réserver les activités et la restauration scolaire pour l'année 2021-2022.

- Pour l'inscription aux activités :
 - > Attestation d'assurance de responsabilité civile à donner même si elle a été communiquée à l'école
 - > Dernier avis d'imposition (le plus récent)
 - > Attestation CAF (la plus récente mentionnant le quotient familial)
 - > Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Inscriptions à la restauration, aux activités périscolaires, du mercredi et des vacances scolaires

À partir du 7 juin 2021
par le Portail famille,
dans les Maisons de quartier,
à la Maison de la Famille.



À la Direction de la Vie Scolaire,
uniquement sur rendez-vous.

Durée approximative
du rendez-vous : 15 à 30 minutes

Astuce !

Se munir avant
son rendez-vous,
de l'application mobile
Portail famille

